

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Assemblée générale annuelle
Mercredi 5 juillet 2006 à 20h00
Hôtel de Ville – salle du Conseil général

Présidence : M. Daniel BRODT
Caissier : M. Philippe OBERSON
Procès-verbal : Mme Sandra BERSET

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mai 2005
2. Rapport du président
3. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes
4. Discussion et adoption des rapports
5. Mutations – démissions
6. Nominations statutaires :
 - a) du président
 - b) des vérificateurs de comptes
7. Cotisations
8. Divers

M. Daniel BRODT, président, ouvre la séance à 20 h 00. Il salue M. Daniel PERDRISA, président de la Ville de Neuchâtel, les membres honoraires, Mme Meg GRANDJEAN et MM. Oscar ZUMSTEG, Marius SCHALDENBRAND et Daniel BLASER, les membres des sociétés, ainsi que ceux de la presse, avec lesquels nous entretenons d'excellents contacts. Le président précise aussi que l'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu dans le courant du premier semestre, car son agenda était surchargé.

Membres du comité présents : Mmes Anne-Marie JORAY, Sandra BERSET et MM. Daniel BRODT, Daniel LUDER, Philippe OBERSON, Nicolas GUINAND et Xavier GROBETY.

Membre du comité excusé : M. Pierre-André BOLLE.

Vérificateur des comptes excusé : M. Alexandre MALLET.

Les sociétés excusées sont les suivantes :

- ? Chœur mixte de la Coudre
- ? Cercle de Bridge du littoral neuchâtelois
- ? Centre de Loisirs
- ? Trivapor
- ? Groupement de football corporatif de Neuchâtel
- ? Club d'aviron

? Société chorale de Neuchâtel

La liste des présences sur laquelle les représentants des différentes sociétés apposent leur signature circulera lors de l'assemblée générale.

Le président précise que la convocation a été faite en temps utile et que la présente assemblée peut délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté tel quel.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mai 2005

Une lecture sommaire du procès-verbal est faite par M. Daniel LUDER. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Rapport du président

Le président remercie officiellement l'ensemble des membres du comité pour leurs compétences et l'engagement dont ils ont fait preuve pour accomplir les missions qui incombaient à l'ASVN.

Cette année, nous avons malheureusement dû prendre acte de deux démissions. Celles de MM. Daniel LUDER et Pierre-André BOLLE. Le président les remercie tout particulièrement pour leur engagement au sein du comité de l'ASVN.

M. Pierre-André BOLLE a eu la responsabilité de l'organisation de la manifestation du 1^{er} mars, d'abord à la place du 12 septembre puis à l'Est de port de Neuchâtel. Grâce à ses capacités nous avons toujours pu nous adapter aux nouvelles situations et cette manifestation a chaque fois été un succès. Au nom du comité, le président tient également à le remercier chaleureusement de ce qu'il a apporté car nous avons pu partager des moments intenses et agréables.

Pour M. Daniel LUDER, c'est le plus ancien membre du comité qui s'en va ; après plus de vingt ans passé à servir la cause de l'ASVN. Son engagement n'a nul autre pareil et sans lui, il y aura un grand vide. Il assumait la responsabilité de la manifestation du 1^{er} août et c'est grâce à lui si cette manifestation a connu le succès grandissant qu'on lui connaît. Ses capacités d'organisation et de gestion ont permis, année après année, d'améliorer cette fabuleuse fête populaire et d'offrir un spectacle grandiose à tout un chacun. M. Daniel LUDER, c'est aussi l'administratif de l'ASVN et la rigueur dans la tenue de la liste officielle et des contacts avec la Ville de Neuchâtel et enfin pendant quelques temps la vice-présidence. Malheureusement le peu de temps ne nous a pas permis de mettre en place la collaboration voulue et nécessaire aux intérêts de l'association.

Sur le plan interne, M. Daniel LUDER est apprécié de tous et nous avons chacun en mémoire l'un ou l'autre temps fort ou grand éclat de rire. Bon vent Daniel et merci de garder un œil sur ce comité à qui tu as tant apporté.

Association Revitalisation Centre Ville de Neuchâtel

Nous en sommes membre, mais nous nous sommes distancé faute d'intérêt concret.

1^{er} mars 2005

Comme pour l'année 2004, nous avons conservé l'emplacement à l'angle Nord-Est du port, emplacement qui convient parfaitement à cette manifestation.

A cette occasion, nous avons pu entendre les discours de Mme Sylvie PERRINJACQUET, présidente du Conseil d'Etat et de Mme Françoise JEANNERET, présidente du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, le tout ponctué par des interventions toujours appréciées de la musique militaire Helvetia de Saint-Blaise.

Après les discours, nous avons eu droit aux traditionnelles salves d'artillerie à l'issue desquels la population et les autorités se sont retrouvées sous le bâtiment du collège de la Promenade pour un verre de l'amitié.

Pour le déroulement de cette manifestation, le président tient à remercier Mme Anne-Marie JORAY et M. Philippe OBERSON pour leur engagement, leur collaboration et leur savoir-faire.

Cette année encore l'ASVN a été sollicitée par l'organisation de la traditionnelle Marche du 1^{er} mars. Cependant, nous avons privilégié notre manifestation et aucune activité commune avec la Marche du 1^{er} mars n'a été organisée.

1^{er} août 2005

La fête du 1^{er} août 2005, s'est déroulée selon les mêmes modalités que celle de 2004. Ainsi, aucun changement significatif n'a été opéré puisque la population avait marqué son enthousiasme pour la nouvelle formule après Expo.02.

En cette année 2005, année du Sport, nous avons eu le privilège d'accueillir M. Denis OSWALD éminent membre neuchâtelois au CIO. Le message œcuménique a été délivré par M. l'abbé Philippe BAUDET. Les feux d'artifices ont été somptueux et nous avons eu la chance d'être épargné par la pluie, ce qui ne fût pas le cas pour les discours. Le président félicite la société Pyro-Ephémère qui compte parmi nos membres et qui a pris une part prépondérante à la réussite des feux. Il remercie également MM. Thierry BULA et Nicolas GUINAND responsable de la manifestation. Le président annonce que pour l'année 2006 l'orateur officiel sera M. Jean-Daniel PASCHE, président de la fédération horlogère.

Fête des vendanges

Un nouveau poste a été créé au sein du comité pour la gestion de la tente de la place des Halles, et cette responsabilité a été confiée à M. Xavier GROBETY. M. X. GROBETY a constitué son propre comité aux fins d'assurer l'exploitation de la tente de l'ASVN située sur la place du Marché à la Fête des vendanges. Les sociétés ayant prêté leur concours pour assumer les tâches et les horaires de la tente de l'ASVN sont les suivantes, à savoir :

- ? Le Young Sprint Club
- ? Club sportif des cheminots
- ? Chanson du pays de Neuchâtel
- ? Société protectrice des animaux
- ? Show Band les Armourins
- ? Club pétanque les 3 couleurs

Chaque heure travaillée par chaque société a pu être rétribuée à un montant à peine inférieur à CHF 22.-- le résultat étant exceptionnel en 2005, vu le temps magnifique.

La manifestation sous cette forme a été à nouveau un franc succès et le comité de M. X. GROBETY a décidé de repartir pour la Fête des Vendanges de cette année, ce dont il est vivement remercié.

Divers

Nous avons participé aux séances et représentations officielles de Neuchâtoï.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes

Les comptes sont publiés par le caissier M. Philippe AUBERSON. Le compte de pertes et profits de l'exercice 2005 est bouclé avec une perte de Fr. 597.65 qui est viré au capital. Ce dernier s'élève au 31 décembre 2005 à Fr. 92'879.50. Le fonds de réserve étant de Fr. 6'280.--.

Les vérificateurs de comptes, Mme Chantal LACK et M. Alexandre MALLET ont fait part de leur rapport daté 21 mars 2006 à l'assemblée. Ils remercient le caissier pour la tenue avec soins et l'exactitude de la comptabilité. Ils remercient également les membres du comité pour l'excellent travail accompli durant l'année écoulée.

4. Discussion et adoption des rapports

Le rapport du président et les comptes au 31 décembre 2005 sont acceptés par vote de l'assemblée. Décharge est donnée au comité pour sa gestion durant l'année 2005.

5. Mutations – démissions

Société dissoute : aucune

Société ayant démissionnée : aucune

Société radiée : aucune

Nouvelles sociétés :

- ? Les Knights, club de football américain, président M.
- ? Poney handicap, société qui aide les enfants handicapés au travers du contact avec les chevaux. Le président M.

Ces deux sociétés n'ont malheureusement pas pu prendre part à l'assemblée générale, mais le comité propose l'admission par vote de l'assemblée. Celui-ci est unanime.

6. Nominations statutaires

Cette année est un peu particulière car certains membres du comité ont choisi de privilégier d'autres activités en nous adressant leur démission. Ainsi, nous proposons le maintien de certains membres à leur poste, la mutation d'autre membre à un nouveau poste et l'élection d'un nouveau membre.

En vertu de l'article 14 des nouveaux statuts, il y a lieu de réélire chaque année les membres du comité :

M. Philippe OBERSON, trésorier.

Mme Anne-Marie JORAY, secrétaire.

Mme Sandra Berset, secrétaire aux procès-verbaux.

M. Nicolas GUINAND, responsable de la coordination des manifestations et responsable de la manifestation du 1^{er} août.

M. Thierry BULA, responsable de la manifestation du 1^{er} août.

Le vote par l'assemblée est unanime.

Le président propose d'élire M. Xavier GROBETY à la charge de Vice-président, poste occupé jusqu'à aujourd'hui par M. Daniel LUDER. L'élection par l'assemblée est unanime.

Le président propose également de ratifier le choix du comité d'accueillir en son sein M. Grégory AELLEN au poste de responsable du 1^{er} mars en remplacement de M. Pierre-André BOLLE. Le vote par l'assemblée est unanime.

La parole est donnée à M. Daniel LUDER. Il propose de réélire le président qui postule pour un nouveau tour. Le vote de l'assemblée est unanime.

Lors de la dernière assemblée générale, c'était M. Raymond GOBBO qui avait quitté notre comité et cette année se sont MM. Daniel LUDER et Pierre-André BOLLE qui ont choisi de se retirer. Aussi, pour toutes ces années de fidélité et de dévouement, le président souhaite que l'assemblée les nomme membres d'honneur par acclamation. L'acceptation est unanime.

Nomination des vérificateurs de comptes. Comme le veut la tradition, le 2^{ème} vérificateur devient le 1^{er} vérificateur, soit SPA Neuchâtel par Mme Chantal LACK. Le suppléant Lyceum devient le 2^{ème} vérificateur et le nouveau suppléant s'étant proposé soit, la société philatélique.

7. Cotisations

Le président rappelle que la cotisation annuelle est restée la même depuis 1972 et propose une fois de plus de ne pas la changer. Celle-ci s'élève à Fr. 30.--. L'acceptation à main levée est unanime.

8. Divers

Le président précise que la convocation promettait de recevoir les nouveaux statuts et malheureusement l'imprimeur n'a pas été en mesure de les livrer à temps. Quelques exemplaires sous forme de simples imprimés sont mis à disposition. Chaque société recevra par poste les nouveaux statuts reliés.

Un problème persiste toujours, celui de pouvoir disposer de salles de fêtes, et de spectacles suffisamment grandes pour accueillir un certain nombre de personnes. M. Daniel BRODT est en discussion avec les autorités de la Ville, mais il n'y a pas beaucoup de salles disponibles.

Le président de la Ville de Neuchâtel, M. Daniel PERDRISA prend la parole. Il explique qu'il a été élu il y a peu de temps président de la Ville et qu'il sera bref dans son allocution. Il remercie tous les membres présents ainsi que les membres du comité de l'ASVN pour leur travail et leur engagement. Auparavant, M. Daniel PERDRISA était responsable du dicastère de l'instruction publique - jeunesse et intégration et dans cette optique là, il affirme qu'il faut maintenir des liens sociaux forts dans la Ville. Pour conclure, le président de la ville annonce que c'est le conseil communal qui offre le vin d'honneur à la salle de la Chartre.

La parole est donnée à qui veut bien la prendre. M. Roger AMAUDRUZ demande que l'assemblée applaudisse M. Xavier GROBETY pour son engagement et son travail au sein de l'ASVN, mais aussi au sein de son comité de la fête des vendanges.

La société philatélique remercie également le comité de l'ASVN pour son engagement et son travail.

M. Daniel BRODT clôture l'assemblée à 20h50 et présente M. Luc AECHLIMANN, violoncelliste qui à la gentillesse de nous interpréter quelques morceaux avec son instrument.

Neuchâtel, le 28 août 2006

La secrétaire du procès-verbal : Mme Sandra BERSET